

Communiqué de presse

Après les scandales et les déboires financiers d'Orpea, le feu vert du gouvernement est totalement incompréhensible pour l'OGBL

La ministre de la Famille, Corinne Cahen, a validé le 3 novembre dernier la demande introduite par le groupe privé français Orpea en vue de l'obtention d'un agrément. Cette décision permettra à Orpea – accusé à l'étranger entre autres de maltraitance de personnes âgées, de détournement d'argent public, de fraudes comptables, de non-respect des droits syndicaux, de spéculations immobilières et de pratiques plus que douteuses en matière de ressources humaines – d'ouvrir ainsi ses premières résidences pour personnes âgées au Luxembourg.

Pour rappel, l'OGBL avait déjà souligné en début d'année que le scandale autour d'Orpea était loin d'être un phénomène français isolé. Partout dans le monde où le groupe est installé et exploite des structures pour personnes âgées, les organisations syndicales dénoncent des problèmes similaires en matière de rationnement des moyens, de maltraitance et de non-respect des droits syndicaux des salariés.

Si la ministre libérale de la Famille précise qu'elle n'a aujourd'hui pas le droit de refuser la délivrance d'un agrément à une structure lorsque celle-ci remplit toutes les conditions prévues par la loi, le syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL déplore toutefois vivement l'absence de critères qualitatifs portant sur la réalité effective des activités en cours d'une entreprise dans l'évaluation d'un dossier d'agrément. Qu'une telle décision puisse être prise sans que ne soit pris en compte le sort des victimes de maltraitance – directement lié à la recherche incessante d'un taux de rentabilité toujours plus élevé – n'est tout simplement pas acceptable et encore moins dans le secteur des soins.

Par ailleurs, le syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL souligne également que le groupe Orpea a annoncé début novembre l'ouverture d'une nouvelle procédure visant à renégocier sa dette avec ses créanciers en France. Cette dette s'élevait au 30 septembre dernier à 9,5 milliards d'euros. Dans ce contexte, il faut noter que l'entreprise a également déjà annoncé de nouvelles dépréciations de la valeur des actions du groupe: des pertes estimées à entre 2,1 et 2,5 milliards d'euros.

Au-delà de l'absence regrettable de véritables critères de qualité dans le cadre du processus de délivrance d'agréments, l'OGBL estime ainsi qu'il est totalement incompréhensible que le ministère ne prenne pas non plus en compte la réalité financière du groupe, alors même que celui-ci évoque déjà des plans de restructuration. La situation financière du groupe risque bien évidemment d'avoir un impact direct sur les investissements au Luxembourg et donc sur la sécurité des salariés et des pensionnaires dans ces établissements au Luxembourg.

Dans un tel contexte, l'OGBL s'interroge sérieusement quant aux «garanties» demandées par la ministre au groupe Orpea concernant le traitement qui sera réellement réservé aux résidents des établissements et aux salariés. Ces garanties sont-elles vraiment suffisantes?

Le plus grand syndicat du Luxembourg s'oppose à l'ouverture de résidences pour personnes âgées au Luxembourg par le groupe Orpea.

**Communiqué par le syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL,
le 10 novembre 2022**